

02

L'allègement de la charge des juridictions administratives et le renforcement de l'efficacité de la justice administrative

L'essentiel



Recourir aux magistrats administratifs honoraires



Recruter des juristes assistants



Renforcer l'effectivité des décisions de justice

Recourir aux magistrats administratifs honoraires

Les magistrats honoraires déjà présents dans les cas des contentieux des obligations de quitter le territoire français (OQTF) se verront désormais confier des fonctions juridictionnelles de rapporteur en formation collégiale, de juge unique ou de juge des référés, ou des fonctions non juridictionnelles d'aide à la décision.

Recruter des juristes assistants

Sur le modèle des juristes assistants pour les juridictions judiciaires, un statut de juriste assistant des juridictions administratives est créé. Ces derniers seront un apport essentiel à l'aide à la décision, notamment pour ce qui concerne le nombre croissant de contentieux des étrangers et les contentieux sociaux.

Renforcer l'effectivité des décisions de justice

Il s'agit de renforcer les outils existants en vue d'assurer encore davantage l'exécution des jugements rendus et, par voie de conséquence, diminuer le nombre de recours enregistrés par les juridictions. Ainsi, par exemple, si un requérant demande seulement l'annulation d'une décision prise par l'administration, le juge pourra d'office, s'il annule la décision, prononcer une injonction et assortir cette injonction d'une astreinte, alors même qu'il n'aurait pas été saisi de conclusions en ce sens par le requérant.